

UE 27
19 décembre 2011



Géographie :

- Superficie : 4 326 243 km²

Population :

- Population UE27 : 502, 489 millions d'habitants (est. 1.1.2011)
- Taux d'accroissement naturel brut : 1,1 ‰ (2010)
- Solde migratoire : 1,7‰ (2010)
- Croissance démographique totale : 2,7 ‰ (2010)
- Taux brut de natalité : 10,7 ‰ (2010)
- Taux brut de mortalité : 9,7 ‰ (2010)
- Espérance de vie : hommes 76,4 ans, femmes 82,4 ans (2008)

Économie :

- PIB : 11 983,728 milliards € (2010) ; 12 199,792 milliards € (est. 2011)
- PIB par habitant (PPA) : 24 500 € (2010)
- Croissance du PIB : 1,8 % (2010) ; 0,71% (est. 2011) à titre de comparaison USA : 3% (2010) et 2,7% (est.2011) ; Japon : 4,0% (2010) et 1,6% (est.2011)
- Chômage : 9,4% (juin 2011) contre USA : 9,2% (juin 2011)
- Taux d'inflation annuel UE : 2,1% (2010) contre USA : -0,4% (2009) et Japon : -1,4% (2009)
- Déficit public : 6,4% du PIB (2010)
- Dette publique : 80,0% du PIB (2010)
- Dépenses publiques : 50,3% du PIB (2010)
- Recettes publiques : 44,0% du PIB (2010)
- Exportations hors UE 27 : 126,0 milliards € (janvier 2011)
(donnée corrigée des variations saisonnières)
- Importation hors UE 27 : 139,9 milliards € (janvier 2011)
(donnée corrigée des variations saisonnières)
- Balance commerciale UE 27 : -14,8 milliards € (janvier 2011)
(donnée corrigée des variations saisonnières)
- Balance des comptes courants : - 131, 800 milliards (-1,1% du PIB) (2009)
- Stock d'investissements directs étrangers en provenance du monde entier : 8305,945 milliards € (2008)

Immigration (Source : Eurostat)

- Total de ressortissants étrangers : 32, 493 millions (2010) dont 20, 157 millions originaires de pays hors de l'Union européenne
- Taux de ressortissants étrangers : 6,5% (2010)
- Taux de personnes nées à l'étranger : 9,4%
- Nombre de demandeurs d'asile : 257 800 (2010)
- Demande d'asile acceptée : 55 095 (2010)

Pays membres de la zone Euro : 17 États membres de l'Union européenne (UE) participent à la monnaie unique :

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Chypre
- Espagne
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Irlande
- Italie
- Luxembourg
- Malte
- Pays-Bas
- Portugal
- Slovaquie
- Slovénie

Les pays hors zone euro :

La Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Suède et le Royaume-Uni sont membres de l'UE, mais ne font pas partie à l'heure actuelle de la zone euro. Le Danemark, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, Malte et la Slovaquie participent au mécanisme de change européen II (MCE II), ce qui signifie que la couronne danoise, la livre chypriote, le lats letton, le litas lituanien et la lire maltaise sont liés à l'euro. À l'avenir, d'autres pays devraient intégrer le MCE II.

Systèmes politiques dans les États membres :

Républiques parlementaires :

- Bulgarie
- Chypre
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Lettonie
- Lituanie
- Malte
- Pologne
- Portugal
- République tchèque
- Roumanie
- Slovaquie
- Slovénie

Républiques fédérales et parlementaires :

- Allemagne
- Autriche

Monarchies parlementaires :

- Belgique
- Danemark
- Espagne
- Luxembourg
- Pays-Bas
- Royaume-Uni
- Suède

Institutions et situation politique : (sources : www.consilium.europa.eu et www.europarl.europa.eu)

L'Union européenne, pour la branche législative de ses institutions, est dotée de deux organes : le Conseil des ministres et le Parlement européen.

→ Le Conseil de l'Union européenne

Il se compose des ministres des pays membres de l'UE, qui se réunissent en neuf formations, en fonction des sujets abordés :

- Affaires générales et relations extérieures (CAGRE)
- Affaires économiques et financières (Ecofin)
- Coopération dans le domaine de justice et d'affaires intérieures (JAI)
- Emploi, politique sociale, santé et consommateurs
- Compétitivité
- Transports, télécommunications et énergie
- Agriculture et pêche
- Environnement
- Education, jeunesse et culture

La présidence du Conseil de l'Union européenne change tous les six mois, selon un ordre de rotation prédéfini :

- Janvier – Juin 2010 : Espagne
- Juillet – Décembre 2010 : Belgique
- Janvier – Juin 2011 : Hongrie
- Juillet – Décembre 2011 : Pologne
- Janvier – Juin 2012 : Danemark
- Juillet – Décembre 2012 : Chypre
- Janvier – Juin 2013 : Irlande
- Juillet – Décembre 2013 : Lituanie
- Janvier – Juin 2014 : Grèce
- Juillet – Décembre 2014 : Italie
- Janvier – Juin 2015 : Lettonie
- Juillet – Décembre 2015 : Luxembourg
- Janvier – Juin 2016 : Pays-Bas
- Juillet – Décembre 2016 : Slovaquie
- Janvier – Juin 2017 : Malte
- Juillet – Décembre 2017 : Royaume-Uni
- Janvier – Juin 2018 : Estonie
- Juillet – Décembre 2018 : Bulgarie
- Janvier – Juin 2019 : Autriche
- Juillet – Décembre 2019 : Roumanie
- Janvier – Juin 2020 : Finlande

Le nombre de voix de chaque Etat membre est fixé par les Traités, qui définissent aussi les cas où la majorité simple, la majorité qualifiée ou l'unanimité sont requises.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, une majorité qualifiée est atteinte lorsque ces deux conditions sont remplies :

- Une majorité d'Etats membres donne son approbation (dans certains cas une majorité des deux tiers) ;
- Un minimum de 255 voix est exprimé en faveur de la proposition, soit 73,9 % du total.

Chaque Etat membre peut, en outre, demander la confirmation que les voix favorables représentent au moins 62% de la population totale de l'Union. Si ce critère n'est pas respecté, la décision n'est pas adoptée.

Répartition des voix par Etat :

Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni	29
Espagne, Pologne	27
Roumanie	14
Pays-Bas	13

Belgique, République tchèque, Grèce, Hongrie, Portugal	12
Autriche, Bulgarie, Suède	10
Danemark, Irlande, Lituanie, Slovaquie, Finlande	7
Chypre, Estonie, Lettonie, Luxembourg, Slovénie	4
Malte	3
TOTAL	345

Le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, prévoit qu'à partir de 2014, les décisions sont prises à la double majorité, calculée selon deux critères :

- Etat : 55% des Etats de l'UE (soit à 27, 15 Etats membres)
- Population : 65% de la population de l'UE

Une minorité de blocage devra inclure au moins 4 Etats membres.

→ Le Parlement européen

Il siège à Strasbourg, ses commissions ainsi que certaines séances plénières se tiennent à Bruxelles ; son secrétariat général réside à Luxembourg. Jusqu'au 1er décembre 2011, il réunissait 736 députés représentant chacun des 27 Etats membres de l'Union, tel que le traité de Nice le prévoyait.

Le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre 2009, prévoit désormais que le Parlement comptera 751 députés ; cette nouveauté s'appliquera lors des prochaines élections au Parlement européen en 2014. Le nouveau traité donne 18 sièges supplémentaires à 12 États membres, tandis que l'Allemagne perd 3 sièges en raison des nouveaux seuils fixés. Étant donné que les 3 députés allemands élus aux dernières élections poursuivront leur mandat jusqu'à la fin de cette législature, l'arrivée des 18 membres supplémentaires portera temporairement à 754 le nombre total de sièges. C'est pourquoi le nombre total de députés ne sera pas de 751, comme prévu dans le traité de Lisbonne, mais de 754, compte tenu des trois députés allemands "de Nice". Une période de transition (traité de Nice+traité de Lisbonne) est donc prévue de 2012 à 2014.

Voici le nombre de députés par pays jusqu'à la prochaine législature :

Etats membres	Nombre de sièges
Allemagne	99
France	74
Royaume-Uni	73
Italie	73
Espagne	54
Pologne	51
Roumanie	33
Pays-Bas	25
Belgique	22
République tchèque	22
Grèce	22
Hongrie	22
Portugal	22
Suède	20
Autriche	19
Bulgarie	18
Danemark	13
Finlande	13
Slovaquie	13
Irlande	12
Lituanie	12
Lettonie	9
Slovénie	8
Chypre	6
Estonie	6
Luxembourg	6
Malte	6

Représentation féminine au Parlement européen : 258/753.

Pour plus d'informations sur le Parlement européen et les modalités d'élection, consultez les sites :

- <http://www.elections-europeennes.org/>
- <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/>